



Historique

- Approuvé par délibération en date du 9 décembre 2004
- Modifié par délibération en date du 30 septembre 2005
 - Mis à jour par arrêté municipal en date du 07 novembre 2005
 - Modifié par délibération en date du 07 juillet 2006
 - Modifié par délibération en date du 22 février 2007
 - Modifié par délibération en date du 11 octobre 2007
 - Mis à jour par arrêté municipal en date du 03 avril 2008
 - Mis à jour par délibération en date du 12 février 2009
 - Révision simplifiée approuvée par délibération en date du 19 juin 2009
 - Modifié par délibération en date du 20 mai 2010
 - Mis à jour par arrêté municipal en date du 27 juin 2011
 - Modification simplifiée approuvée par délibération en date du 03 novembre 2011
 - Modifié par délibération en date du 02 décembre 2011
 - Modifié par délibération en date du 27 septembre 2012
 - Modifié par délibération en date du 24 février 2014
 - Mis à jour par arrêté municipal en date du 10 avril 2014
 - Modifié par délibération en date du 10 décembre 2015
 - Mis à jour par arrêté municipal en date du 11 février 2016
 - Modification simplifiée approuvée par délibération en date du 29 septembre 2016
 - Modifié par délibération en date du 06 avril 2016
 - Mis à jour par arrêté municipal en date du 18 juin 2017
 - Modification simplifiée approuvée par délibération en date du 28 septembre 2017
 - Mis à jour par arrêté municipal en date du 12 juillet 2018
 - Modifié par délibération en date du 27 septembre 2016

LEGENDE DE LA CARTE

Parcellaire

- Parcelle
- Bâtiment
- Détail

Eau

- Eau

Périmètre de ZAC supprimée

Servitudes PLU

- Espace Botte Classé
- Espace réservé
- cordons sur largeur ER
- Périmètre de protection des constructions autour des installations classées
- Axe de protection de la diversité commerciale
- Stationnement - Secteur de 900 m autour de la gare et des transports collectifs en site
- Stationnement - secteur sans tension

PLU

- Limite de zone de PLU
- Libéon
- Axe piéton
- Axe de vélo
- Passerelle à créer

Plantations et espaces à protéger au titre de l'article L. 123-1-5-III-2

- Trame verte et espace naturel et paysager à protéger ou à créer
- Alignement d'arbres à protéger ou à créer

PPRI Savoiresuse 2003 DDE

- Zone U1
- Zone U2

0 75 150 225 300 m

Système de projection : Lambert II

VILLE DE BELFORT

Plan Local d'Urbanisme

Approuvé par délibération en date du 9 décembre 2004

Dernière modification en date du 27 septembre 2018

Belfort Ouest Belfort Est

écoupage en zones
Centre de la commune
Est

Service Urbanisme Echelle : 1/3 000